



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

N° DBC 20200827-06

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

### BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 AOUT 2020 à 12H00

**Date de la convocation :** 21 août 2020

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 27 Août 2020 à 12 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

#### Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean-Éric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Daniel BERTHUCAT, Ghislaine DUBIEN, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Martine MUNOZ.

**Membres du Bureau absents excusés :** Rachel BOURNIER, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Serge FAYET, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

24

Total votants :

24

### PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) DU PAYS DE COURPIÈRE 2016-2021 DEMANDES DE CONTRIBUTIONS

**Vu** la délibération de la Communauté de communes du Pays de Courpière n°16-09-2016 du 29 septembre 2016 approuvant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

**Vu** la convention du PIG du Pays de Courpière n° 063-08-16 du 25 octobre 2016 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de communes du Pays de Courpière ;

**Vu** la délibération de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 de la convention du PIG du Pays de Courpière ;

**Vu** l'avenant n°1 à la convention du PIG du Pays de Courpière du 27 août 2017 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne.

Le rapporteur expose au Bureau Communautaire que dans le cadre du PIG du Pays de Courpière, la Communauté de communes a reçu 16 dossiers de demandes de contributions de la part de propriétaires.

Ces dossiers sont établis sur des montants prévisionnels ; ils concernent :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Catherine CHAZELAS	Augerolles	15 402,10 €	10 % (précarité énergétique)	1 540,00 €
André QUINQUANDON	Augerolles	14 792,40 €	10 % (précarité énergétique) + 1 500 € (chaudière bois)	2 979,00 €
Françoise CHABROL	Augerolles	16 787,00 €	10% (précarité énergétique) + 10% (autonomie)	1 679,00 €
Jean-Pierre MONTCRU	Courpière	8 047,00 €	10% (précarité énergétique)	805,00 €
Manuel MORONES	Courpière	7 379,00 €	10 % (précarité énergétique)	738,00 €
Saïd CHERIFI	Courpière	13 122,00 €	10% (précarité énergétique)	1 312,00 €
Bettina BLANC	Courpière	12 031,92 €	10% (précarité énergétique)	1 203,00 €
Monique ROUVET	Courpière	30 000,00 *	10% (précarité énergétique)	2 000,00 €
Donato et Maria NAVATTA	Courpière	19 144,00 €	10% (précarité énergétique)	1 914,00 €
Carine GIRAL	Courpière	18 4586,88 €	10% (précarité énergétique)	1 846,00 €
Michelle ROBERT	Courpière	7 443,00 €	10% (précarité énergétique)	744,00 €
Robert HAROUTIOUNIAN	Courpière	4 979,00 €	10% (autonomie)	498,00 €
Pierrette OJARDIAS	Néronde-sur-Dore	4 947,35 €	10% (autonomie)	495,00 €
Sophie ANGELY	Olmet	21 860,27 €	10 % (précarité énergétique) + 1 500 € (chaudière bois)	3 500,00 €
Benoît CARTON	La Renaudie	5 862,85 €	10% (autonomie)	586,00 €
Annie BONNEMOY	Sauviat	8 415,00 €	10% (précarité énergétique)	842,00 €
Rachel BOURNIER	Sauviat	4 216,20 €	10% (précarité énergétique)	878,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>212 886,24 €</b>	<b>/</b>	<b>23 559,00 €</b>

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi des contributions aux propriétaires concernés telles que décrites ci-dessus pour un montant de **23 559,00 euros**,

- **Autorise** le versement des contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 24	Membres présents : 24	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 24	Pour : 24	Contre :
Abstentions :		

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20200827-DBC20200827\_06-DE  
Regu le 11/09/2020